

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 22

Nombre de suffrages : 24

Date de convocation

10/09/2025

Date d'affichage

10/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlene, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme CHARRIER Emilie donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. CORNUAU Albert

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CHARRIER Emilie, M. LANOUE Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CLAIRGEAUX Eric

Numéro interne de l'acte : D20_09_2025

Objet : Utilisation des salles communales pour les élections municipales

Monsieur le Maire indique que la collectivité peut être sollicitée pour la mise à disposition de salles à l'occasion des élections municipales.

Il propose de mettre à disposition les salles (sous réserve de disponibilité) gratuitement pour les candidats déclarés officiellement, à savoir :

- Avant la date limite de dépôt des listes : les candidats qui ont fait part de leurs intentions dans la presse locale,
- Après la date limite de dépôt des listes jusqu'au 1^{er} tour : les candidats qui ont déposé officiellement une liste,
- En cas de second tour : les candidats qualifiés pour le 2nd tour,
- Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Le Secrétaire de séance,
Eric CLAIRGEAUX



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

